Wallonie économie SPW

Département de la Compétitivité et de l'Innovation
Direction de la Politique économique

Sélection de Digital Innovation Hubs en Wallonie

Appel à projets « Digital Innovation Hubs »

Exercice 2020 – appel unique

Le présent appel à projets vise à sélectionner des Digital Innovation Hubs (DIH) en Wallonie qui pourront concourir aux appels lancés par la Commission européenne dans le cadre du programme pour une Europe numérique (Digital Europe Program) en 2020 et 2021. Les DIH wallons sélectionnés au niveau européen pourront bénéficier d'un cofinancement régional. Ces DIH ont pour mission principale de faciliter et d'accompagner la transformation numérique des entreprises, et en particulier celle des PME.

Il est nécessaire de lire attentivement l'ensemble du présent document avant de soumettre un projet

Appel à projets « Digital Innovation Hubs »

1. Constat européen et wallon et objectif de la mesure des « Digital Innovation Hubs »

Le niveau de numérisation des entreprises dans l'Union européenne et en Wallonie est inégal, selon la taille de l'entreprise et son secteur d'activités[1]. Seules 20% des PME européennes ont un fort degré de numérisation (intégration de technologies numériques avancées dans leur modèle d'affaires, process et produits). La transformation numérique de l'économie est essentielle pour être compétitif (gain d'efficacité et innovation) au niveau international. La stratégie numérique wallonne *Digital Wallonia* met d'ailleurs l'accent sur cet aspect dans son pilier « Economie numérique »[2].

La Commission européenne a proposé de mettre en place un nouveau programme de financement entièrement dédié au numérique[3]. Celui-ci vise à renforcer le déploiement à grande échelle de technologies numériques clés et à encourager l'adoption de ces dernières. La mesure des « Digital Innovation Hubs » (DIH) proposée dans le cadre du « Programme pour une Europe numérique » (Digital Europe Program, 2021 – 2027) vise ainsi à améliorer le degré de maturité numérique des entreprises et en particulier des PME, grâce à un accompagnement renforcé et adapté.

2. Que sont les Digital Innovation Hubs ?

Un « Digital Innovation Hub » (DIH) est une organisation unique ou un groupe coordonné d'organisations (dont les compétences sont complémentaires) qui soutient les entreprises de toute forme et toute taille - en particulier les PME et les entreprises de taille moyenne (mid-caps et scale-ups) - et/ou le secteur public dans leur transformation numérique, dans un esprit non lucratif. Il doit notamment : d'une part fournir directement ou alors garantir l'accès à l'expertise technologique et à des installations d'expérimentation (équipements, logiciels) permettant la transformation numérique de l'industrie, et, d'autre part, fournir ou faciliter l'accès des PME au financement de leur transformation numérique.

Le DIH offre les services suivants :

- « Tester avant d'investir » (*test before invest*) : l'objectif est ici de pouvoir sensibiliser et fournir (ou garantir l'accès) à l'expertise, le savoir-faire et les services en matière de transformation numérique, y compris les installations d'essai et d'expérimentation. Les services proposés peuvent ainsi couvrir la sensibilisation, l'évaluation de la maturité

[1] https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/desi
[2] https://www.digitalwallonia.be/fr/strategie-numerique/economie-numerique
[3] https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_18_4043

numérique, les activités de démonstration, le développement d'une vision autour de la transformation numérique, la promotion de l'intégration, de l'adaptation et de la personnalisation de diverses technologies, les tests et expérimentations de technologies numériques (logiciels et matériels), ainsi que le transfert de connaissances et de technologies. Une attention particulière est accordée aux « technologies clés » promues dans le cadre du Digital Europe Program : le calcul haute performance (HPC), l'intelligence artificielle (IA) et la cybersécurité.

- Compétences et formation : l'objectif est d'apporter un soutien dans le domaine des compétences numériques avancées (par exemple en coordonnant avec les prestataires, une offre de formations de courte durée pour les travailleurs ou de stages pour les étudiants). Les DIH doivent donc s'assurer de la publicité, l'hébergement et/ou la fourniture de formations, de bootcamps, de stages, et soutenir les programmes de formations de courte durée en compétences numériques avancées et des stages financés dans le cadre du pilier « Compétences numériques avancées » de Digital Europe Program.

- Aide à la recherche de financement : le DIH se doit d'aider les entreprises à devenir plus compétitives et à améliorer leurs modèles d'affaires par l'utilisation des nouvelles technologies couvertes par Digital Europe. Cette catégorie de services peut donc inclure : l'accès aux institutions financières et aux investisseurs, le soutien à l'utilisation du programme européen InvestEU et d'autres mécanismes de financement pertinents, en étroite coopération avec Invest EU Advisory hub[4] et le réseau Enterprise Europe Network[5].

- Écosystème d'innovation et mise en réseau : Les DIH ont pour rôle de faciliter la mise en contact entre, d'une part, les entreprises, les industries et les administrations qui ont besoin de nouvelles solutions technologiques et, d'autre part, les entreprises, notamment les start-ups et les PME, qui disposent de solutions prêtes à être commercialisées. Ils peuvent, par exemple, mettre en relation plusieurs entreprises de la chaîne de valeur, ainsi que des innovateurs avec des clients de la première heure qui veulent tester des solutions localement ou en Europe (import/export d'expertise du DIH).

  Pour cela, le DIH doit assurer une veille technologique régulière, tout d'abord au niveau régional, et qu'il peut approfondir grâce à ses contacts au niveau national et européen. Cela lui permettra ainsi de disposer d'une cartographie à jour de l'écosystème d'innovation et de comprendre les besoins des entrepreneurs et les opportunités qui se dégagent pour les demandeurs et offreurs de solutions des différentes régions européennes.

  Au niveau régional et/ou national, il est ainsi recommandé d'avoir des relations structurées avec les autorités publiques, les clusters, les associations de PME, les agences de développement, les incubateurs, les accélérateurs, le réseau EEN, les centres de colocalisation de l'Institut européen d'innovation et de technologie européen (EIT) si présents sur le territoire et les chambres de commerce.

[4] https://eiah.eib.org/
[5] https://een.ec.europa.eu/

Au niveau européen cette veille sera facilitée grâce à un mécanisme de transfert de connaissances des centres d'excellence en HPC, des sites de référence en intelligence artificielle et des centres de coordination nationaux en cybersécurité financés via les trois piliers technologiques de Digital Europe. Un mécanisme de réseautage et de collaboration entre DIH sélectionnées au niveau européen sera établi sous la forme d'un « Digital transformation accelerator » permettant d'échanger informations et bonnes pratiques, et de développer une véritable « communauté » des DIH.

Les DIH sont par ailleurs encouragés à développer des projets en commun au niveau européen (par exemple, plateformes ouvertes, normes, services standards, etc.), pour éviter la duplication des investissements.

3. Objectifs de l'appel et modalités de soutien futur

Le présent appel à projets s'inscrit dans le cadre de la désignation belge des « European Digital innovation hubs » requise par l'Article 16§1 de la Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant le programme pour une Europe numérique (Digital Europe Program) pour la période 2021-2027[6]. Au niveau belge, cette désignation se fait sur base des résultats des trois sélections organisées au niveau des Régions wallonne, bruxelloise et flamande pour les entités présentes sur leur territoire.

Le présent appel vise à désigner les entités wallonnes qui seront reprises dans la liste belge des Digital Innovation Hubs, ce qui leur permettra de pouvoir par la suite participer à l'appel restreint lancé par la Commission européenne fin 2020.

La sélection menée via le présent appel n'implique donc pas l'attribution directe de subventions aux DIH retenus. Ceux-ci bénéficieront d'un co-financement régional en cas de sélection au niveau européen afin de couvrir leurs activités de soutien aux entreprises, en particulier les PME, dans leur transformation numérique. A noter que la subvention globale ne couvrira pas 100% des dépenses ; les DIH wallons doivent donc s'assurer qu'un minimum de 20% de leur budget prévisionnel provienne d'autres types de financement. Un engagement ferme des partenaires est attendu sur ce point.

La durée des activités couvertes est fixée à la période de programmation européenne, soit une durée de 7 ans maximum (2021 –2027 en cas de sélection au niveau européen lors du premier appel restreint de 2020 ou 2022 –2028 en cas de sélection lors du second appel restreint de 2021). Une évaluation sera menée en cours de période. Si les résultats de cette dernière sont insuffisants au regard des objectifs du projet et du programme Digital Europe[7], le financement européen et par là-même le co-financement régional pourront être arrêtés.

Les modalités selon lesquelles seront octroyées les aides régionales aux DIH retenus suite à la sélection européenne, de même que l'intensité et la définition des dépenses admissibles

[6] https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-14488-2018-REV-1/fr/pdf
[7] Ces éléments seront précisés dans l'appel restreint de la Commission européenne ainsi que le premier programme de travail de Digital Europe Program (documents encore en cours d'élaboration).

dépendront des programmes auxquels il sera fait appel par la suite (par exemple, programme opérationnel FEDER 2021 – 2027, subvention dans le cadre de Digital Wallonia, etc.).

Au niveau européen (et dans l'attente d'un accord sur le cadre financier pluriannuel), la Commission européenne estime un budget prévisionnel de 1 à 2 millions d'euros par an par DIH (soit de 7 à 14 millions d'euros pour une durée de 7 ans, financements européen et national/régional confondus). Vu la répartition du financement entre Etats membres, la Wallonie pourrait prétendre à un maximum de 21 millions d'euros via Digital Europe Program pour l'ensemble des DIH wallons, c'est la raison pour laquelle seuls trois DIH wallons seront retenus à la fin du présent appel à projets.

4. A qui s'adresse l'appel ?

Cet appel s'adresse à des organismes dont les activités qui seront ici subventionnées poursuivent un objectif sans but lucratif. Les revenus de ces activités subventionnées devront être (ré)utilisés pour poursuivre les objectifs (fourniture de services, mise à disposition d'outils, etc.) du Digital Innovation Hub. Ceux-ci doivent disposer d'un siège d'exploitation en Wallonie (ou si celui-ci est basé dans une autre région belge, démontrer que des activités sont spécifiquement menées sur le territoire wallon). Sont éligibles dans le cadre de cet appel, aussi bien un organisme seul qu'un consortium de plusieurs organismes.

Le consortium peut comprendre autant de partenaires que jugés nécessaires pour la bonne conduite des activités du Digital Innovation Hub[8]. Cependant vu le montant global de la subvention qui sera attribuée par la Région et l'Union européenne, il est conseillé de limiter le nombre de partenaires pour éviter une dilution du financement et donc un impact plus limité de certaines actions. A titre indicatif, il semble raisonnable de ne pas dépasser un consortium de plus de 6 partenaires.

Il est néanmoins possible d'indiquer des organismes (wallons ou autres) bien établis avec lesquels le DIH coopérera pendant la durée du financement des activités sans que ceux-ci fassent partie du consortium de partenaires financés. Ceci devra être documenté dans la proposition par exemple sous forme d'une lettre d'engagement de l'organisme avec lequel le DIH coopérera.

[8] Il est possible de sous-traiter une part mineure des activités du DIH (par exemple si on souhaite impliquer des entreprises comme fournisseuses de solutions)

5. Objectifs des DIH wallons – thématiques sectorielles et technologiques

La mise en place de DIH sur le territoire européen vise à assurer que les entreprises auront accès aux services nécessaires à leur transformation numérique à une distance raisonnable[9]. Cependant il est évident qu'il ne sera pas possible pour un DIH de répondre à l'ensemble des demandes des entreprises (par ex. si les connaissances requises sur une technologie sont très pointues, ou s'il faut des infrastructures particulières pour réaliser un prototype).

Ainsi les DIH wallons devront veiller à ce que leur action participe au développement de l'économie wallonne et réponde aux priorités politiques de la Wallonie. Ils prendront aussi en compte les priorités politiques développées au niveau de l'Union européenne.

La Déclaration de politique régionale 2019 – 2024 reconnaît l'impact de la « *révolution numérique* [qui] *peut permettre l'émergence d'une industrie 4.0, en augmentant l'intensité numérique des entreprises. C'est déjà particulièrement visible dans les secteurs du génie mécanique, de l'aéronautique et du spatial, mais c'est tout aussi important pour d'autres secteurs comme l'acier, l'agroalimentaire, la construction et le textile* [10]». S'il est possible de capitaliser sur les secteurs qui se sont déjà engagés dans la voie de la transformation numérique, il est aussi important de pouvoir développer des potentiels sectoriels et technologiques encore non exploités.

En lien avec la Stratégie de spécialisation intelligente de Wallonie (S3)[11], le projet de DIH doit aider à soutenir la transformation numérique du territoire.

D'un point de vue technologique, les projets devront comprendre une expertise au minimum dans l'une des trois technologies couvertes par Digital Europe Program, à savoir le calcul haute performance, la cybersécurité et l'intelligence artificielle. Celle-ci pourra se renforcer pendant la durée du programme grâce à l'échange d'informations prévu au niveau européen (cf. point 2, 4ème bullet : écosystème d'innovation et mise en réseau).

Au niveau des capacités, afin de répondre à la dimension « tester avant d'investir » (cf. point 2, 1er bullet), les candidats doivent mettre en avant les infrastructures virtuelles (par exemple, plateformes) ou physiques (par exemple, démonstrateurs) actuelles ou futures qu'elles comptent mobiliser.

Enfin, les DIH doivent également répondre par leur action aux défis environnementaux, soutenant les ambitions du Gouvernement wallon[12] et de l'Union européenne (« Pacte vert pour l'Europe », *European Green Deal*[13]).

---

[9] Utilisation du vocable « working distance » par la Commission européenne. Comprendre ici le territoire régional.
[10] https://www.wallonie.be/sites/default/files/2019-09/declaration_politique_regionale_2019-2024.pdf
[11] http://economie.wallonie.be/content/la-strat%C3%A9gie-de-sp%C3%A9cialisation-intelligente-de-la-wallonie-%C3%A9t%C3%A9-adopt%C3%A9e-par-le-gouvernement
[12] Voir notamment dans la Déclaration de Politique régionale, les éléments liés à la Transition écologique (rénovation énergétique (isolation), mobilité, énergie renouvelable, biodiversité, agriculture et alimentation), ainsi que les stratégies et plans d'action régionaux répondant à des objectifs environnementaux, climatiques et énergétiques.
[13] https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal_fr

6. Modalités et critères de sélection

- Phase 1 : présélection régionale

Par souci de simplification, la présélection se fait sur base d'une simple « **concept note** » (maximum 5 pages) reprenant les éléments clés du projet et expliquant la raison d'être (le pourquoi) du projet. Elle pose de façon synthétique et convaincante les enjeux spécifiques du territoire et la stratégie proposée pour assurer le soutien à la transformation numérique des entreprises wallonnes ciblées. Cette concept note doit :

- Décrire la composition du DIH afin de pouvoir évaluer la **qualité et la solidité du partenariat** et sa représentativité, la pertinence de sa mise en place (à partir des activités en cours et des infrastructures existantes le cas échéant) et sa complémentarité par rapport à l'offre de services pour le secteur privé.
- Identifier les acteurs structurants de l'écosystème et/ou du secteur concerné afin de répondre aux objectifs poursuivis et assurer la couverture des différents services proposés ; les partenaires extérieurs identifiés devront fournir une lettre d'engagement à collaborer à annexer à la concept note.
- Démontrer le niveau d'engagement des membres du DIH et de leurs partenaires y compris pour le cofinancement éventuel.
- Justifier la **pertinence de l'approche** et des actions proposées en regard, à la fois du concept de DIH et des **enjeux identifiés** sur le territoire : approche globale et objectifs du DIH, notamment concernant sa portée géographique, le(s) secteur(s) et les domaines d'application ciblés, les technologies couvertes, les compétences mises à disposition, les services envisagés, etc. et en quoi cela **répond à la demande des PME, ainsi qu'aux principaux objectifs politiques** régionaux, nationaux et/ou de l'UE et comment il s'articule avec les autres parties de Digital Europe Program[14].
- Démontrer le **potentiel de développement** de ce projet pour la Région (réponse à un enjeu technologique et/ou sectoriel majeur) sur base d'analyses objectives et robustes, régionales ou européennes.
- Indiquer le **degré d'ambition** du DIH quant à son impact (notamment sur les aspects de compétitivité et défis sociétaux, et bénéfices pour les publics cibles).

[14] Par exemple les mécanismes de collaboration prévus avec les DIH et les centres de compétence/excellence de HPC, d'IA et de cybersécurité ou d'autres capacités créées dans le cadre du programme, ou bien encore les offres de stage et de formation de courte durée dans le numérique.

- Phase 2 : sélection régionale

Dans un second temps, les DIH présélectionnés seront amenés à préciser leur projet sur base d'un **plan d'actions pluriannuel** précisant les modalités de gouvernance et les moyens mis en œuvre (le comment) pour atteindre des objectifs précis en matière de prestation de services, et exposer l'impact attendu des différentes actions. Plus d'informations seront communiquées en temps utiles sur les modalités relatives à la soumission de ce plan d'actions.

- Phase 3 : sélection européenne

La Belgique remettra à la Commission européenne une liste des DIH sélectionnés dans les trois régions. La Commission européenne lancera un appel à propositions restreint dans le cadre de Digital Europe Program en 2020 et 2021 à destination des DIH sélectionnés par les Etats membres.

En cas de sélection au niveau européen, les DIH wallons pourront bénéficier d'un cofinancement régional via d'autres appels (par ex. dans le cadre du FEDER ou de Digital Wallonia).

Organisation du jury wallon

Les projets en phases 1 et 2 seront analysés et sélectionnés par un Jury de 6 membres. Le jury de sélection est composé d'un représentant du Ministre de l'Économie, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de 2 représentants de l'Administration, et 3 experts de l'écosystème numérique et d'innovation wallon.

Le jury procédera à la sélection des meilleures candidatures présentées et compte tenu du budget disponible pour cette action, avec un maximum de 5 projets retenus au terme de la présélection régionale (phase 1) et 3 projets bénéficiaires au terme de l'appel.

Cette sélection sera opérée à partir de l'analyse des documents déposés en tenant compte des éléments développés ci-dessus.

7. Comment participer

Les porteurs de projet devront **remplir le formulaire** disponible à l'adresse suivante : https://bit.ly/2vXqz2K et **envoyer la concept note** à secretariat.dpe.dgo6@spw.wallonie.be pour le **22 juin 2020 à 15h** au plus tard.

8. Calendrier de l'appel à projets

Dates importantes	
Appel 2020	
1er avril 2020	Ouverture de l'appel
fin avril 2020	Séance d'information
mi- juin 2020	Réunion d'information nationale avec la Commission européenne (à confirmer)
22 juin 2020	Clôture du dépôt de la concept note
juillet 2020	Réunion du jury de pré-sélection
7 septembre 2020	Clôture du dépôt des propositions détaillées
octobre 2020	Réunion du jury de sélection
21-22 octobre 2020	Evénement de matchmaking à Luxembourg

Une séance d'information devrait être organisée pour les candidats des trois régions en présence de la Commission européenne au mois de juin (à confirmer vu les développements liés au Covid-19). Elle permettra notamment de mettre en contact les candidats et de voir comment présenter au mieux les complémentarités entre les DIH une fois inclus sur la liste de sélection belge.

Les candidats DIH (au minimum un membre du consortium) au présent appel ayant été retenus sont tenus de participer à un événement de matchmaking entre DIH européens sélectionnés ou en cours de sélection[15] qui se tiendra les 21 et 22 octobre 2020 à Luxembourg (LuxExpo). Ceci leur permettra de pouvoir approfondir le critère de coopération transnationale entre DIH qui sera évalué suite à l'appel restreint de la Commission européenne.

9. Informations complémentaires liées à l'appel à projets

Toutes les demandes d'information relatives aux modalités du présent appel seront uniquement adressées par mail à Caroline de CLOCK, Attachée, Direction de la Politique économique sur l'adresse générique suivante : secretariat.dpe.dgo6@spw.wallonie.be (indiquer « Appel DIH » dans le titre du message).

Une liste des FAQ relatives à l'appel sera, le cas échéant, placés sur la plateforme Digital Wallonia : https://www.digitalwallonia.be/fr/publications/appel-a-projets-dih

[15] A l'heure actuelle, les sélections nationales étant toujours en cours, il est impossible de pouvoir identifier clairement les DIH des autres régions européennes qui seront proposés pour intégrer l'appel restreint. La Commission souhaite mettre à jour le Catalogue des DIH (mis en place avant Digital Europe Program) pour y spécifier ceux identifiés comme éligibles à l'appel restreint. Il peut néanmoins être intéressant de consulter la plateforme pour voir les secteurs et technologies couvertes, ainsi que la localisation des DIH (et estimer la proximité géographique entre DIH ayant une même spécialisation). https://s3platform.jrc.ec.europa.eu/digital-innovation-hubs-tool